



# **Projet de réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès**

Rencontre de proximité de Saint-Louis-de-Montferrand

04 octobre 2023

**Compte-rendu**

## I. Informations générales

La rencontre de proximité autour du projet de la réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès s'est déroulée le **04 octobre 2023 à la salle des fêtes de Saint-Louis-de-Montferrand de 18h00 à 20h00**. Cette rencontre fait suite à la réunion publique d'ouverture ouverte aux habitants de la presqu'île d'Ambès et était destinée aux riverains et propriétaires des parcelles concernées par l'aire d'étude du projet.

Cette rencontre a réuni une trentaine de personnes.

Pour vous informer sur le projet, rendez-vous sur le site de la participation de Bordeaux Métropole : [Réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès | Participation Bordeaux Métropole \(bordeaux-metropole.fr\)](https://www.bordeaux-metropole.fr/Rehabilitation-des-digues-de-la-presqu-ile-d-Ambes-Participation-Bordeaux-Metropole).

Vous pouvez également accéder au dossier de la consultation pour prendre connaissance du projet et de ses principales caractéristiques en [cliquant directement sur ce lien](#).

La rencontre de proximité était structurée comme suit :

- **Propos introductifs** par Madame ZAMBON, maire de Saint-Louis-de-Montferrand et Monsieur RUBIO, conseiller métropolitain à la gestion du risque inondation et maire de Bassens - 10min.
- **Rappel du contexte et des objectifs du projet** par Cécile CALAS, cheffe du service et Philippe KERLAN, chef de projet pour le service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) de Bordeaux Métropole – 10 min.
- **Présentation des solutions techniques retenues pour le secteur du bourg d'Ambès** par Odile CLAVE, responsable maîtrise d'œuvre SETEC – 15 min.
- **Questions-réponses** avec le public – 30 min.
- **Temps participatifs en sous-groupes** par sous-secteurs – 60 min.

## II. Propos introductifs

### ***Madame ZAMBON, maire de Saint-Louis-de-Montferrand.***

Pour notre commune et la presqu'île, le risque inondation est un sujet d'importance majeur. Nous entrons dans cette phase de consultation du public sur le projet de réhabilitation des digues. Je voulais remercier les services de Bordeaux Métropole qui ont organisé la semaine passée une réunion d'information générale et qui ont répondu à toutes les questions. Je remercie aussi Monsieur Rubio qui porte ce sujet au niveau de la métropole.

Nous ne sommes pas là pour faire de grands discours, j'espère que cette réunion va être bénéfique pour vous et que vous allez obtenir les réponses à vos questions, nous sommes à votre écoute.

### ***Monsieur RUBIO, conseiller métropolitain à la GEMAPI, maire de Bassens.***

C'est un grand honneur de porter cette mission depuis le début le début de la mandature. Sur la presqu'île, nous sommes sûrement le territoire le plus exposé à ce risque. La métropole a souhaité rebâtir une stratégie contre les inondations via la politique GEMAPI, de façon de ce que tous nous puissions préparer l'avenir, nous inscrire dans le développement du territoire

tout en prenant en compte le contexte actuel et les risques futurs. Le risque climatique est réel, avec des épisodes météorologiques et d'incendie, de grêles de plus en plus fréquents, ce qui nous pousse à renforcer notre résilience pour ne pas désertier ou sanctuariser les espaces vulnérables. L'enjeu est d'accompagner la population, les projets de développement économique et urbain, ce qui nous conduit à entrer aujourd'hui dans une phase opérationnelle.

Nous reconnaissons que la préoccupation est ancienne et qu'il peut y avoir des inquiétudes légitimes de la part des habitants, sur ces travaux qui peuvent être attendus de longue date.

Tout comme les Jalles dont les travaux ont commencé pour assurer le fonctionnement hydraulique de la presqu'île, les digues, datant des années 70, représentent un chantier prioritaire pour leur renforcement et la sécurisation du territoire. Ces opérations préparent également une future élévation pour anticiper les risques climatiques, avec 35 millions d'euros d'investissement. La stratégie GEMAPI propose également une meilleure coopération entre territoires pour porter la réflexion de manière plus globale avec les territoires voisins, à l'échelle de l'estuaire.

Un autre axe important de la stratégie est d'acculturer les habitants de la presqu'île et plus largement de la métropole à la notion de risque inondation, en prenant en compte l'arrivée de nouveaux habitants.

Pour réaliser la stratégie, nous avons voté à l'unanimité la levée de la taxe GEMAPI, qui sera prélevée sur l'ensemble des villes métropolitaines, y compris celles qui ne sont pas soumises au risque inondation, ce qui permettra de financer les travaux de protections pour les habitants.

Il nous semblait primordial de préparer ce projet avec l'ensemble des habitants c'est pourquoi nous avons proposé cette consultation volontaire avant une phase de concertation réglementaire. Ces temps de proximité doivent permettre de tout se dire, évoquer l'ensemble des sujets et répondre à l'ensemble des questions.

### **III. Rappel du contexte et des objectifs du projet**

***Cécile CALAS, cheffe de service cheffe du service GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) pour Bordeaux Métropole explique les facteurs de risque inondation sur la presqu'île d'Ambès.***

Ce territoire est l'un des plus vulnérables de Bordeaux métropole en raison de sa faible altitude, ce qui fait que la totalité de la presqu'île est inondable sur un événement de type tempête 1999 (voir carte du risque inondation ci-contre). Le territoire de la presqu'île est aussi caractérisé par une configuration en cuvette (sa partie centrale est plus basse) et est donc sujet à des débordements lors des pics de marée, ce qui nécessite une capacité de vidange efficace. Le système global des digues et des Jalles est très important, puisqu'il faut limiter les débordements avec des digues solides mais également avoir la capacité de vidanger le plus vite possible.

*L'intervenante poursuit par la présentation des objectifs du projet.*

Les digues existantes couvrent l'intégralité du linéaire soit 32 km. Le projet de réhabilitation des digues concerne 17 km du linéaire global. Elles ont été construites dans les années 50. Ces ouvrages de protection ont fait l'objet de réparations ponctuelles mais sont vieillissants et nécessitent une rénovation en totalité et en profondeur, pour garantir leur pérennité.

Le projet de réhabilitation des digues a pour principal objectif de prévenir des phénomènes de rupture et de tassement des digues, en intervenant sur des digues dont l'état actuel ne garantit pas une bonne protection contre les aléas climatiques.

Le projet est actuellement en phase d'avant-projet, une phase d'études préalables pour concevoir un projet adapté aux spécificités du territoire, de ses habitants et des ouvrages existants. Cette phase de conception du projet a été choisie par Bordeaux Métropole pour ouvrir un cycle de consultation volontaire des citoyens. La phase d'élaboration des dossiers administratifs et des demandes d'autorisation ainsi que l'enquête publique est prévue en 2024. L'enquête publique fera également l'objet d'une concertation réglementaire du public. Enfin, les premiers travaux devraient démarrer en 2025, s'échelonnant sur plusieurs années.

Aujourd'hui une partie du budget alloué à la stratégie GEMAPI voté par Bordeaux Métropole est consacrée à la protection de la presqu'île d'Ambès, elle représente 35 millions d'euros.

***Philippe KERLAN, chef de projet GEMAPI pour Bordeaux Métropole présente les 7 secteurs concernés par les travaux de réhabilitation de la digue.***

La consultation des riverains cible en particulier les zones bourgs des communes de Saint-Vincent-de-Paul, d'Ambès, de Saint-Louis-de-Montferrand et de Bassens qui concentrent le plus d'habitations et d'activités économiques. Ambarès-et-Lagrave, qui ne possède pas de façade maritime n'est pas concernée par ses travaux mais bénéficiera des effets indirects de la confortation des digues.

*L'intervenant poursuit sa présentation par l'explication des typologies de digue à réhabiliter.*

Sur le linéaire à réhabiliter, deux grandes typologies de digues existent sur le linéaire à réhabiliter :

- La majorité du linéaire, 12,5 km, est située le long du domaine public qui longe la route départementale 10. Dans la majorité des cas, il s'agit d'un muret en béton qui sera déconstruit et reconstruit à hauteur constante et de façon durable ;
- Une partie du linéaire, 4,5 km, se situe sur des parcelles privées, en fond de jardin. Ces zones présentent différents types de digues :
  - À Saint-Vincent-de-Paul, des digues en terre,
  - A Saint-Louis-de-Montferrand, des murets bétons associés à un remblai,
  - Sur la commune d'Ambès, des murets bétons.

Dans ce cas, les digues vont être reconstruites et élargies, pour permettre de créer une piste d'accès, afin d'accéder aux digues pour l'entretien et en cas d'urgence lors d'un événement majeur.

*Cécile CALAS complète la présentation par la présentation des mesures foncières à l'étude et des objectifs et des contraintes techniques qui conditionnent la forme du futur ouvrage.*

La digue est aujourd'hui en quasi-totalité en domaine privé. Pour que la Métropole puisse intervenir et investir de l'argent public sur cet ouvrage, il est nécessaire d'avoir la maîtrise foncière. Aujourd'hui Bordeaux Métropole travaille sur la mise en place d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP). Dans le cas d'une servitude, les propriétaires restent propriétaires du sol et un règlement s'applique à cette servitude pour permettre à la métropole d'accéder à l'ouvrage pour l'entretien et la réalisation des travaux.

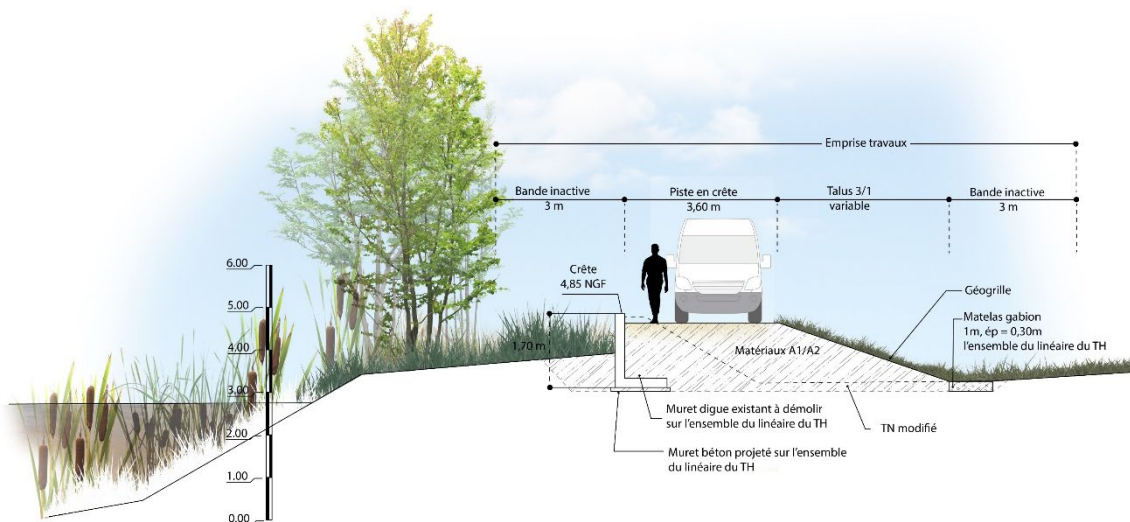
Enfin, des grands objectifs fixés sont pour ces travaux et ils conditionnent la forme de l'ouvrage. Cécile CALAS précise ces grands objectifs et ce qu'ils impliquent sur la morphologie de l'ouvrage (voir détails sur la coupe de principe page suivante) :

- Pour assurer la pérennité et la résistance aux évènements climatiques, la digue est parfois élargie pour qu'elle soit renforcée ;
- Pour permettre la résistance de l'ouvrage à la surverse (débordement), un tapis en enrochement libres est installé de l'autre côté de la digue et doit permettre d'atténuer l'effet de la surverse ;
- Pour l'entretien de l'ouvrage et sa longévité dans le temps, une piste accessible pour les véhicules de la métropole est créée ;
- Pour anticiper les effets du réchauffement climatique, les fondations de l'ouvrage permettent un rehaussement de la digue si une décision politique était prise en ce sens dans le futur.

#### IV. Les solutions techniques retenues pour le secteur de Saint-Louis-de-Montferrand

**Odile CLAVE, Cheffe de projet – Génie Fluvial** présente plus en détail la solution technique retenue pour la réhabilitation de la digue à Ambès-Garonne, en particulier sur l'arrière des jardins.

La digue est actuellement constituée d'un mur en béton armé, épaulé d'un remblai, qui figure en pointillé sur la coupe. Les travaux prévoient de reprendre en intégralité cet ouvrage et résoudre les problématiques de tassement, de fracturation du béton et d'infiltrations.



La réhabilitation prévoit la déconstruction et la reconstruction de la murette en béton, avec pour objectif d'anticiper d'éventuelles réhausses, ce qui a un impact sur le dimensionnement de cet ouvrage. Il est aussi nécessaire d'améliorer les fondations pour traiter les problématiques de tassement et d'infiltrations. Cet élargissement est également justifié, d'une part, par le besoin d'avoir un accès à l'ouvrage pour l'entretien et d'autre part par la nécessaire amélioration de la résistance de la digue à la surverse.

La piste sera constituée d'une surface de type chemin renforcée. La pente qui redescend sur le terrain sera réhabilitée par rapport à l'existant et renforcée par une géogrille et de la terre végétale ce qui permettra de renforcer la résistance du talus à la surverse. Au pied, il y aura également, sur un mètre, une protection en enrochement (appelé « matelas gabions » sur la coupe).

Une des problématiques majeures actuellement est la végétation, notamment les arbres qui n'ont pas été entretenus et qui se sont développés. Les arbres causent des problèmes quand ils sont trop proches des structures, leurs racines traversent et fragilisent les digues. La bande inactive de part et d'autre de la digue sera une zone laissée sans arbres et entretenue dans ce sens, comme illustré ci-dessous. Les arbres à proximité immédiate sont retirés, mais les arbres côté jardins ou berges en bon état seront conservés.

La digue actuelle dans le secteur n°4 (source : CLAP Atelier)



Principe du projet : la digue en béton épaulée d'un remblai de terre (source : CLAP Atelier)



## V. Echanges avec les participants

- **Question : Que va-t-il se passer dans les cas où les travaux de réhabilitation vont rogner sur des maisons ou des garages ? Dans mon cas, nous avons un hublot et le muret est juste en face, cela aura des impacts directs sur la maison et notre vue.**

### Réponse :

- ⇒ Il n'est pas prévu de détruire ou de racheter des maisons dans le cadre du projet. Il est possible en revanche qu'il y ait des impacts sur les jardins. Il n'y pas eu au cours des études d'identification de maisons qui seraient rognées par la digue, pour ce genre de cas particuliers il faut regarder plus précisément lors du temps de travail sur table. Pour

les garages, il faut que l'on étudie la situation également avec les propriétaires concernés.

- **Question : Actuellement, plusieurs particuliers ont des avancées sur la digue pour pouvoir profiter du point de vue et pêcher. Est-ce que ces avancées seront conservées ? Est-ce que ce sera encore possible demain ?**

**Réponse :**

⇒ Dans le cadre des travaux, il est prévu que vous restiez propriétaire de la digue. En revanche, certaines limites d'usages peuvent s'appliquer comme une interdiction d'entreposer des choses sur la digue. Les accès aux carrelets ou passerelle seront maintenus.

- **Question : Sur certaines parcelles, il y a des ouvrages d'évacuation qui ont été modifiés par le passé et qui peuvent poser un problème pour d'écoulement de l'eau. L'inventaire de ces ouvrages est-il complet et ceux-ci vont-ils être pris en compte pour les travaux de réhabilitation ?**

⇒ **Réponse de l'équipe technique :** Pour précision, la rénovation comprend l'ensemble des ouvrages hydrauliques traversant la digue, y compris ceux qui passent sur vos terrains. Les ouvrages seront repris et inclus dans le projet de réhabilitation. Il est utile de nous faire remonter ce type de cas de figure afin de consolider l'inventaire réalisé.

- **Question : La digue sera-t-elle reconstruite au même endroit ? Pourra-t-il y avoir une adaptation en fonction de ce qu'il y a sur les terrains ? Il n'est pas possible de reculer la digue ? Nous sommes propriétaires derrière la digue d'environ 20m de terrain et la digue pourrait être reconstruite plus loin au lieu d'empiéter sur le milieu des jardins.**

**Réponse :**

⇒ A ce stade d'avant-projet, il n'est pas prévu de déplacer la digue, nous allons démolir l'existant et reconstruire à l'identique, avec un élargissement, comme on peut le voir sur le schéma de coupe. Pour autant, nous ne sommes pas au projet final ou finalisé, tout est l'intérêt de vous rencontrer c'est de pouvoir voir avec vous plus précisément ce que cela représente au niveau de votre parcelle. Toutefois, nous souhaitons conserver la zone entre le bout de terrain et le fleuve. Cette zone d'aubarède occupe une fonction importante pour lutter contre les vagues et protéger ce qui se situe derrière.

- **Remarque : Le projet va rogner sur nos terrains, alors que le fait d'empiéter sur l'aubarède ne va pas changer grand-chose en définitive face aux millions de mètres cubes d'eau qui arrivent en cas de tempêtes. La plupart des gens mécontents ont la place derrière la digue actuelle et sur l'aubarède.**

**Réponse :**

⇒ De manière générale, il y a des secteurs sur la presqu'île des zones où la digue est très proche de la rivière, elle a été très érodée. Dans ces secteurs, nous allons

reconstituer l'aubarède pour protéger la digue. Le sujet n'est pas dans l'impact, mais plutôt dans le fait que l'aubarède participe à la protection contre la dynamique des vagues. On essaie donc de la conserver autant que possible et de la reconstituer là où elle est fragilisée. Ces travaux permettent d'éviter l'effondrement de l'ouvrage et d'assurer la solidité des fondations.

- **Remarque : Il y a d'autres solutions que de venir mettre des gabions chez moi : Il est possible de consolider avec des végétaux, je l'ai fait chez moi avec des saules, il n'y a plus de rempaille qui passe, il n'y a plus d'érosion, c'est tenu par la végétation.**

**Réponse :**

⇒ Le projet prévoit dans la mesure du possible de reconstituer les berges à l'identique avec des matériaux plus sains. Les enrochements des digues déjà existants seront simplement mieux appareillés et plus homogènes sur l'ensemble du linéaire. Le reste de la berge sera renforcée petit à petit par l'apport de sédiments.

- **Question : Quel est le devenir de la digue sur le linéaire qui n'est pas concerné par des travaux aujourd'hui ?**

**Réponse :**

⇒ Bordeaux Métropole assure la gestion de l'entièreté du linéaire. Les autres secteurs seront entretenus, surveillés, et des travaux pourront être réalisés selon les besoins.

- **Remarque : Les gens vont passer sur la digue, il le font déjà... S'il y a un accès large sur la digue, les gens vont passer à vélo.**

**Réponse :**

⇒ Il est envisagé de positionner des clôtures pour protéger des intrusions, de façon latérale en bout de secteur et entre la digue et vos jardins. Cela fait partie des choses à discuter avec vous

- **Remarque : Les portails ne serviront à rien, on en a mis et ils ont été arrachés.**

- **Remarque : Vous dites qu'il faut étudier plus en détail les cas particuliers, mais nous sommes tous un cas particulier, il n'est pas possible d'appliquer un projet général linéaire et uniforme partout et ce n'est pas réaliste de tout prendre en compte.**

**Réponse :**

⇒ Cette phase de consultation a pour objectif d'ouvrir un dialogue avec les riverains impactés, en évitant d'imposer sans discussion un projet d'utilité générale. Il est important que vous puissiez faire remonter votre point de vue et vos remarques sur le projet. Cela ne veut pas dire que chacune des demandes aboutira, mais certaines choses peuvent être étudiées



- **Remarque : Vous dites que les travaux de réhabilitation vont nous protéger contre les tempêtes mais vous reconstruisez à la même hauteur. Je ne vois pas comment cela va nous protéger plus que maintenant contre les risques climatiques. La digue actuelle a vécu 4 tempêtes et est toujours là.**

**Réponse :**

- ⇒ La loi sur l'eau impose, lorsqu'on surélève la digue, de sur-inonder quelque part pour compenser ce niveau : C'est un autre projet, d'une ampleur différente. Le projet présenté ne comporte pas de surélévation mais une reconstruction à l'identique qui vise à rendre la digue pérenne et solide. Cette réhabilitation va permettre de protéger pour un certain nombre d'évènements météos fréquents : la digue est indispensable mais présente aujourd'hui des signes de faiblesse. Avec une digue de cette hauteur, lors des grandes marées et des évènements de fréquence décennale, de l'eau peut passer au-dessus de la digue, mais l'objectif principal est que celle-ci tienne le coup.

- **Remarque : Si l'on est situé en zone inondable, pourquoi on continue de donner des permis de construire ? Cela devrait être interdit.**

**Réponse :**

- ⇒ Aujourd'hui, les possibilités de construire sur la presqu'île sont très limitées : Le plan de prévention du risque inondation (PPRI) établit des règles strictes. Il y a très peu de permis de construire, surtout dans des zones qui sont déjà construites, avec des conditions. Le projet ne vise pas à construire massivement, mais bien protéger les habitants existants.

- **Remarque : Le PPRI a été établi en fonction d'une digue non pérenne, comprenant donc toutes les zones inondables. Si les digues sont réputées pérennes, il faudra réviser le PPRI, ce qui peut permettre de recouvrir un droit à construire.**

**Réponse :**

- ⇒ C'est vrai, même si ces travaux ont vocation à protéger les populations existantes, et pas à ouvrir de nouveaux droits à construire. Il pourrait effectivement être demandé une révision du PPR. Aujourd'hui le PPRI fait comme s'il n'y avait pas de digue. Si la digue est pérenne, le PPRI pourrait le prendre en compte via des scénarios avec ruptures de digues qui diminueraient les aléas. Cela n'encouragerait peut-être pas l'ouverture de nouveaux droits à construire, mais pourrait au moins diminuer les prescriptions existantes sur la commune.

## **VI. Synthèse des contributions**

Pour rappel les objectifs du temps participatif étaient de :

- Permettre aux participants de s'exprimer sur leur vision des contraintes, des bénéfices du projet

- Recueillir leur avis et leurs idées sur les aménagements paysagers des digues dans le respect du cadre de contraintes

Les participants étaient répartis en sous-groupes de 8 à 10 personnes et en sous-secteurs en fonction de la localisation de leur parcelle.

Plusieurs supports étaient mis à leur disposition pour visualiser les travaux et contribuer :

- Une vue aérienne des parcelles concernées par le projet
- Une vue aérienne des parcelles avec l'emprise du projet
- Le dossier de consultation
- Les coupes A3 de principe pour le secteur étudié

Sur la base des supports à disposition, les participants étaient invités à compléter, annoter et commenter les supports sur la base d'un cadre de questionnement :

- Quelle est votre perception générale sur le projet ?
- Quels sont les observations à faire remonter pour votre secteur ?
- Quel est votre avis sur les conditions d'accès à la digue ?



Vous trouverez ci-dessous, une synthèse des contributions récoltées en séance avec les participants.

Localisation	Remarques générales
Planche n°1 Planche n°2	<p>Une préoccupation sur la sécurisation du secteur pour lutter contre les intrusions : Les habitants souhaitent qu'il y ait un portail pour l'accès à la digue depuis la propriété et pas d'accès pour l'extérieur. Certains riverains craignent que les clôtures ne préviennent pas des intrusions</p> <p>Une interrogation sur la préservation des pontons et de l'escalier pour y accéder.</p> <p>Une incompréhension de certains habitants sur le fait que la digue ne soit pas réhaussée dès maintenant.</p> <p>Les riverains signalent qu'il y a eu des interventions (travaux) sur la digue depuis 1950.</p> <p>Sur le sujet de l'expropriation, certains habitants remarquent qu'ils vont payer des impôts sur une surface qu'ils ne pourront plus utiliser et posent la question d'une expropriation, même symbolique, pour diminuer l'imposition.</p>
Planche n°3 Planche n°4	<p>Un questionnement sur ce qui sera fait au niveau de l'usine de traitement de l'eau : Pourquoi la hauteur de la digue diminue au niveau de l'usine ? 1 m de protection en moins ?</p>
Planche n°5 Planche n°6	<p>Un questionnement sur les accès aux digues : Les accès personnels et individuels à la digue seront ils préservés ?</p> <p>Une recommandation d'empêcher les passages réguliers des promeneurs sur la digue, via des clôtures rigides sur la digue, les talus et la bande inactive côté Garonne.</p>
Planche n°7 Planche n°8	<p>Un questionnement et un point de vigilance sur le tracé existant et futur de la digue : Pourquoi y a-t-il des décrochements sur la digue (au lieu de suivre l'aubarède), pourquoi le tracé de la future digue ne suit pas l'actuel sur certaines parcelles ?</p> <p>Des signalements de phénomènes observés sur le terrain : eaux résiduelles, clapet anti-retours, suppression des clapets et exutoires existants.</p> <p>Une question sur la partie aménagée « promenade » empierrée : pourquoi est-ce différent qu'au droit des terrains de sports ?</p>
Planche N°9	
Planche n°10	<p>Une demande de préserver les arbres.            Une interrogation sur la possibilité de passer à l'arrière des parcelles.</p> <p>Une interrogation sur comment sera prise en compte de la digue pérenne dans le PPRI.</p> <p>Des recommandations sur les accès à la digues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accès à la digue par un portail privé, avec un clé au particulier et au service, comme pour le système de la poste</li> <li>- Pas de clôture dans le jardin</li> <li>- Fermer l'accès sur le côté pour limiter les intrusions</li> </ul> <p>Une demande concernant les empièrrement : Il faut absolument procéder à un empièrrement côté aubarède (Cap Ferret, St-Jean-de-Luz, Bretagne...)</p>